

Délibérations n° 23 Projet de jumelage avec TAAMA, commune du BURKINA FASO

L'équipe enseignante de l'école d'Auxelles Bas souhaite, dans le cadre d'un projet éducatif, établir un partenariat avec une école du BURKINA FASO.

A ce sujet, une rencontre avec M PIOTTE Denis, Président du comité de jumelage entre le Territoire de Belfort et le Burkina Faso, a permis de connaître les moyens à mettre en place pour concrétiser ce projet. En effet, un jumelage plus spécifique entre la commune d'Auxelles Bas et TAAMA, commune du Burkina Faso permettra d'instaurer une structure durable qui renforcera la correspondance entre les deux écoles.

Dans cette perspective, la mise en place d'un jumelage avec TAAMA, située au Burkina Faso, est accepté par le conseil municipal. Ce jumelage sera défini par une charte qui déterminera les conditions à mettre en œuvre pour assurer un lien permanent avec les deux collectivités partenaires.

Délibération n° 24 Création d'un poste de rédacteur principal

Le conseil municipal décide de la création d'un poste de "rédacteur principal à temps non complet". La création de ce poste permettra l'évolution des agents dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Délibération n° 25 Convention de médecine préventive professionnelle

Vu les changements apportés au fonctionnement du service de médecine professionnelle de l'association "Agir Ensemble pour notre Santé", le conseil municipal,

A l'unanimité :

- accepte la nouvelle convention ainsi que les tarifs définis pour l'exercice 2007.

Délibération n° 26 Correspondant sécurité routière

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, Monsieur le Préfet demande la mobilisation de tous les acteurs de proximité et notamment celle des maires.

A ce titre; il souhaite que soit nommé au sein du conseil municipal un "correspondant sécurité routière" interlocuteur privilégié de la préfecture qui sera chargé de diffuser l'information qui pourra lui être transmise et de mettre en place, avec les services de la Préfecture, des actions locales de prévention.

Pour remplir au mieux sa mission, il bénéficiera d'une formation financée par le budget de la Sécurité Routière.

Monsieur Bernard TRITTER est nommé "correspondant sécurité routière".